

Cette libre opinion est parue dans la Lettre du Maroc au lendemain du discours du chef de l'Etat du 8 Juillet 1994 concernant l'amnistie générale. Abdelghani , au nom du PADS, rédigera un autre texte, intitulé « Amnistie générale : acquis et lacunes » en Août 1994. Malgré la similitude de ces textes, nous les produisons tous les deux.

AMNISTIE GENERALE ET ETAT DE DROIT

Pour la seconde fois dans l'Histoire du Maroc indépendant, une amnistie générale vient d'être officiellement déclarée. La première, décrétée le 19 décembre 1955, avait bénéficié au lendemain de l'indépendance aux résistants poursuivis ou condamnés par les autorités coloniales au nom de l'Etat marocain "protégé".

L'annonce de l'amnistie du mois de Juillet dernier, a pris la forme d'un engagement public officiel et solennel à "tourner définitivement la page" de la détention politique.

Le "Conseil consultatif des droits de l'homme" chargé de dresser la liste des bénéficiaires de l'amnistie, a reconnu la qualité de détenus politiques à 11 prisonniers seulement. Les 413 autres proposés à l'amnistie, ont été condamnés selon le Conseil "dans des événements douloureux". Cependant, le caractère politique de ces événements paraît évident, car il s'agit soit de procès politiques soit des grèves générales de 1981, 1984, 1990...

Cette distinction pour le peu surprenante, entre les 11 "politiques" et les autres, semble répondre au souci de minimiser le nombre de détenus politiques, et de reconforter la thèse de malveillance des instances humanitaires vis-à-vis du Maroc.

Par ailleurs, le droit à la libre circulation a été officiellement reconnu à tous les exilés politiques qu'ils soient "volontaires" ou sous le coup d'une condamnation.

Concernant l'épineuse question des disparus, le gouvernement a été loué pour son action dans ce domaine et chargé de "clore ce dossier".

Sur le plan politique, l'amnistie générale a été officiellement définie comme un pas permettant la constitution d'un gouvernement d'union nationale avant la fin de l'année. Pour les médias officiels, il s'agit là de la fin d'une époque, de l'aboutissement définitif d'un processus, et du couronnement des droits de l'homme. DE son côté, l'opposition parlementaire a accueilli cette mesure avec une satisfaction débordante...

UN ACQUIS DEMOCRATIQUE IMPORTANT

En fait, l'amnistie générale survient comme un acquis arraché par de longues années de luttes et de souffrances. Les prisonniers politiques eux-mêmes y ont largement contribué, par leur action incessante à l'intérieur des prisons, leurs prises de positions dans les questions nationales et en particulier celle de la démocratie. Leur comportement a été exemplaire de dignité et de courage. Leurs familles très actives et organisées ces dernières années, se sont également distingué par leur revendication tenace et persévérante de voir leur fils rendus à la liberté. Les syndicats, les associations de droits, les partis politiques et les forces démocratiques toutes tendances confondues, n'ont jamais cessé de réclamer une amnistie générale, tronc commun de tous leurs programmes. Il en est de même pour certaines franges de la bourgeoisie nationale qui considère l'amnistie générale comme un préalable à toute ouverture démocratique, et un prélude à la stabilisation de la situation actuelle jugée dégradée.

Le formidable mouvement de solidarité internationale et humanitaire qui a soutenu et épaulé les détenus politiques et leurs familles, n'a jamais faibli au fil des décennies. Il a certainement joué un rôle et pesé de façon significative dans le sens de la réalisation de l'amnistie générale.

Aussi l'émotion était grande lorsque les portes des prisons se sont ouvertes le 21 juillet aux premières heures du matin, pour rendre à la liberté et à la chaleur de leurs foyers des centaines de détenus politiques. Non sans émotion, les exilés politiques marocains résidents en Europe ou dans les pays arabes, envisagent de retrouver leur pays qu'ils ont quitté pour des périodes allant jusqu'à 30 ans... Le retour au pays et la libre circulation pourra désormais s'exercer sous la protection d'une amnistie générale et sous l'oeil témoin de l'opinion internationale.

Sur le plan politique, l'Etat a finalement reculé, et a reconnu ce qu'il a toujours nié: l'existence de disparus, de détenus et d'exilés politiques. La limitation abusive de leur nombre et l'habillage médiatique savamment recherché, ne changent rien quant à leur qualité, ni au fond du problème enfin posé: l'absence de l'Etat de droit et la violation caractérisée des droits de l'homme.

Cet aveu officiel, doublé de l'engagement solennel de non récurrence, et la déclaration d'une amnistie générale, est certainement le fruit de l'action tenace des victimes elles mêmes, des forces démocratiques du pays et des organisations humanitaires et de solidarité.

Mais d'autres facteurs politiques internes et externes ont concouru à cet événement, d'une façon ou d'une autre. L'aiguillage de la crise économique et le malaise social profond engendrent le scepticisme des investisseurs nationaux et étrangers. La stabilité politique s'avère alors nécessaire pour relancer les investissements, réussir les privatisations actuellement à la traîne, favoriser l'aide étrangère devenue réticente, et tenter de sortir de la crise économique.

La pression des alliés occidentaux eux-mêmes (Etats-Unis et France en particulier) s'est faite très forte ces dernières années au sujet du respect des droits de l'homme et des nécessaires réformes démocratiques.

Par ailleurs, la crise politique dans le Maghreb, et la menace intégriste rampante, rend nécessaire un consensus politique qui impliquerait les partis d'opposition parlementaire actuelle. L'échéance prochaine du référendum sur le Sahara marocain (fixé pour le mois de février prochain) nécessite le même consensus, "la paix sociale", la relance du "processus démocratique" et le renouveau de "l'unanimité nationale"...

Mais l'influence de l'ensemble de ces facteurs internes et externes (notre propos n'étant pas d'entrer dans leur analyse exhaustive) ne diminue en rien l'importance de l'acquis démocratique de l'amnistie générale en tant que fait politique marquant.

ZONES D'OMBRE

Cependant, plusieurs lacunes, zones d'ombre, et perversions ont accompagné la récente amnistie générale, tant sur le plan de la procédure et de la forme, que sur celui du fond.

Le "Conseil consultatif des droits de l'homme" chargé d'établir les listes des bénéficiaires de l'amnistie était-il l'organe habilité à le faire? Majoritairement et largement dépendant de l'Etat, son impartialité ne pouvait être garantie. Depuis sa création, ce Conseil a été connu par sa thèse nihiliste: "il n'y a pas de détenus politiques au Maroc" a-t-il constamment clamé contre vents et marées! Comment peut-il en dresser maintenant la liste? Quelle crédibilité donner à son "verdict"?

Le résultat a d'ailleurs été éloquent: des dizaines de détenus ont en été abusivement exclus de leur qualité de détenus politiques. Et parmi la liste des amnistiés, se trouvent plusieurs anciens détenus déjà en liberté après avoir purgé leur peine... D'autres détenus politiques, ont été exclus de façon incompréhensible de la liste, et demeurent en prison à ce jour. Il s'agit selon l'Association Marocaine des Droits de l'Homme, des 4 étudiants progressistes détenus à la prison de Fès, des 6 détenus jugés le 31/7/84, des 16 autres jugés à Casablanca le 2/9/85, des 4 détenus jugés à Casablanca le 30/9/86 ainsi que des détenus suite aux événements du 14/12/90.

Plus grave encore, la question des disparus a été reléguée au second plan: leur liste n'a pas été clairement établie, et seul le gouvernement (juge et partie) est appelé à statuer sur leur cas.

Les mesures d'application de l'amnistie demeurent dans le flou, aussi bien concernant les disparus décédés ou vivants, que les exilés qui attendent toujours l'obtention de leurs passeports marocains (volonté délibérée ou "défaut d'initialisation" de l'appareil policier?)

ETAT DE DROIT ET REFORMES DEMOCRATIQUES

L'ensemble de ces considérations et réalités dicte une appréciation lucide et mesurée. Il ne s'agit ni de refus systématique, ni d'enthousiasme béat. Plusieurs points restent à éclaircir et des conditions à réaliser, pour que l'amnistie soit réellement générale et complète.

En premier lieu, la vérité sur le sort de tous les disparus doit être faite. La liste de ceux parmi eux décédés dans les centres de détention secrète (tel le célèbre mouiroir de Tazmamart) doit être officiellement établie, les dépouilles restituées aux familles pour des funérailles dignes, décentes et respectueuses de nos traditions. L'Etat se proclamant innocent de leur disparition, les responsables de celle-ci doivent être identifiés et poursuivis en justice. Les disparus encore vivants, ainsi que tous les détenus politiques en prison, doivent être rendus à la liberté. Le dahir (décret) garantissant de façon juridique claire l'amnistie générale doit être publié dans les plus brefs délais.

Les aspects juridiques, sociaux, politiques, administratifs et pratiques de l'amnistie générale doivent être accomplis sans entraves ni tracasseries. Il s'agit là de rendre justice à toutes les victimes de la répression politique (disparus, détenus et exilés), en les rétablissant dans tous leurs droits civiques en tant que citoyens libres, dignes et respectés. Ce serait l'unique façon de reconnaître les torts irréparables qui leur ont été injustement causés ainsi qu'à leurs proches.

Par ailleurs, la réalité quotidienne indique que les droits et la dignité de l'homme ne sont pas à ce jour respectés: les mêmes causes donnent les mêmes effets tant que les fondements de la démocratie et de l'Etat de droit ne sont pas établis.

Seul l'établissement de ces fondements, et leur consolidation permanente, constituera une garantie tangible pour mettre fin au phénomène de la détention et de la répression politique sous toutes ses formes. Sinon, l'arbitraire et la violation des libertés fondamentales séviront de nouveau avec leur lot de détenus d'opinions, d'exilés volontaires ou non, de disparus et d'internés de façon illégale dans les centres de détention secrète.

La réalisation du changement salutaire que réclame le pays, nécessite un véritable processus démocratique. Un tel processus peut être initié par les mesures politiques urgentes réclamées par l'ensemble du mouvement démocratique. Il s'agit en particulier de l'annulation des dernières élections reconnues frauduleuses, et de la résolution du problème constitutionnel dans le sens de l'établissement des fondements de la démocratie. Cette tâche ne peut être réalisée, de notre point de vue, que par une assemblée constituante librement et honnêtement élue. Un gouvernement d'union nationale de transition, doté d'un programme minimum, pourrait se constituer pour veiller au bon déroulement de cette élection. Son programme doit répondre aux besoins économiques et sociaux immédiats de la majorité des marocains, libérer l'économie nationale et le potentiel humain du carcan de la gestion féodalo-capitaliste dépendante, et sauvegarder les intérêts suprêmes de la Nation. Le respect scrupuleux des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des fondements constitutionnels et politiques de la démocratie doit être de vigueur.

Telle est l'alternative sérieuse et réaliste à l'enlisement dans la crise socio-économique et à la sclérose politique qui font fatalement le lit de l'intégrisme et du chaos social.

JUILLET 1994

Cet article écrit au nom du PADS reprend les positions de sa libre opinion, intitulée « Amnistie générale et Etat de Droit » publié en Juillet, au lendemain du discours du chef de l'Etat du 8 Juillet 1994 sur l'Amnistie générale. Nous avons reproduit les deux textes, malgré leur similitude.

AMNISTIE GENERALE : ACQUIS ET LACUNES

Une amnistie générale a donc été officiellement dans promulguée notre pays suite au discours du chef de l'Etat du 8 Juillet dernier, et aux travaux du "Conseil consultatif des droits de l'homme": 424 détenus politiques ont quitté les prisons officielles et le droit à la libre circulation est officiellement reconnu à tous les exilés politiques. Le gouvernement a été saisi de la question des disparus pour "clôre ce dossier". L'annonce de l'amnistie générale a pris la forme d'un engagement public officiel et solennel devant l'opinion nationale et internationale, à "tourner la page", mettre fin au phénomène de disparition, de détention et d'exil pour raisons politiques. Ce phénomène ne devrait plus se renouveler "ni aujourd'hui, ni demain, ni dans les siècles à venir".

Sur le plan politique, cette mesure a été clairement définie, comme un pas permettant la constitution d'un gouvernement d'union nationale avant la fin de l'année. Pour les médias officiels, il s'agit de la fin d'une époque, de l'aboutissement définitif d'un processus, et du couronnement du respect des droits de l'homme. Et désormais, le Maroc ne devrait plus se préoccuper du respect de ces droits que dans "les autres pays"...L'opposition parlementaire a également accueilli cette mesure avec une satisfaction débordante...

DE QUOI S'AGIT-IL?

Pour notre part, il s'agit là d'un acquis arraché par le mouvement démocratique marocain grâce à de longues années de luttes et de souffrances. Les prisonniers politiques eux-mêmes y ont largement contribué, ainsi que leurs familles, les associations de droits et les forces politiques toutes tendances confondues. Le formidable mouvement de solidarité internationale et humanitaire qui les a soutenus et épaulés n'a jamais faibli au fil des décennies de répression systématique qu'a connues notre pays.

Aussi c'est avec beaucoup d'humilité et une grande émotion que nous présentons toutes nos félicitations aux détenus politiques qui viennent de recouvrer la liberté et la chaleur de leurs foyers, après tant d'années volées à leurs vies, que rien ne pourra jamais dédommager...Nous sommes également heureux que tous nos compatriotes exilés, sans exception ni exclusion, puissent exercer leur droit au retour et à la libre circulation sans condition, sous la protection d'une amnistie générale et sous l'oeil témoin de l'opinion démocratique internationale.

Ainsi, la lutte des victimes elles mêmes, des forces démocratiques du pays et la solidarité internationale a-elle été payante. Sur le plan politique, l'Etat a finalement reculé, et a reconnu ce qu'il a toujours nié: l'existence de disparus, de détenus et d'exilés politiques. Leur nombre officiellement reconnu et l'habillage médiatique savamment recherché ne changeront rien quant à leur qualité, ni au fond du problème enfin posé: l'absence de l'Etat de droit et la violation caractérisée des droits de l'homme.

Cet aveu officiel, doublé de l'engagement solennel de non récidive et de la libération de plusieurs dizaines de détenus politiques, représentent une victoire et un acquis important arraché par une longue lutte démocratique. D'autres facteurs politiques internes et externes ont certainement concouru à cet événement, d'une façon ou d'une autre:

- ◆ L'aiguïsement de la crise socio-économique et le scepticisme des investisseurs devant les menaces d'instabilité politique,

- ◆ La pression (très forte ces dernières années) des alliés occidentaux eux-mêmes qui réclament des "alibis démocratiques" à même d'assurer leurs intérêts de domination dans notre pays à plus long terme,

- ◆ La fin de la guerre froide, la nouvelle donne internationale et le recul du rôle des gendarmes locaux,

- ◆ La crise politique dans le Maghreb, la menace intégriste et la nécessité d'une nouvelle "unanimité nationale" au Maroc, et d'un consensus politique qui impliquerait les partis d'opposition parlementaire actuelle,

- ◆ L'échéance prochaine du référendum sur le Sahara marocain nécessitant le même consensus, et la relance de " l'unanimité nationale",

- ◆ Le problème de la succession également évoqué officiellement en tant que préoccupation importante...

Mais l'influence de l'ensemble de ces facteurs internes et externes (notre propos n'étant pas d'entrer dans leur analyse exhaustive) ne diminue en rien l'importance de l'acquis dont nous pouvons être fiers en tant que démocrates marocains et que nous partageons avec tous nos amis progressistes.

Cependant, il ne s'agit pour nous ni d'autosatisfaction ni d'enthousiasme béat, eu égard aux lacunes, zones d'ombre, perversions et récupérations politiques qui ont accompagné la mesure d'amnistie générale. Par ailleurs, la réalité concrète nous démontre quotidiennement que le combat pour le respect des droits et de la dignité de l'homme n'est pas terminé. Les mêmes causes donneront les mêmes effets tant que les fondements de la démocratie et de l'Etat de droit ne sont pas établis dans notre pays.

LACUNES ET RECUPERATION POLITIQUE

Plusieurs lacunes ont entaché l'amnistie générale récemment promulguée, tant sur le plan de la procédure et de la forme, que sur celui du fond:

- ◆ Le "Conseil consultatif des droits de l'homme" chargé d'établir les listes des disparus, détenus politiques et exilés était l'organe le moins habilité à le faire. Majoritairement et largement dépendant de l'Etat, son impartialité ne pouvait être garantie. Ce Conseil a acquis sa renommée par sa thèse nihiliste soutenue depuis sa création: "il n'y a pas de détenus politiques au Maroc" a-t-il constamment clamé contre vents et marées! Comment peut-il en dresser maintenant la liste? Quelle crédibilité donner à son "verdict"?

◆ Le résultat a d'ailleurs été éloquent. Seuls 11 détenus ont bénéficié de la qualité de "politiques" alors que les 413 autres proposés à l'amnistie ont été incarcérés selon le Conseil suite à des "événements douloureux" (événements aux origines et au caractère politiques évidents...) Ainsi la qualité de détenus politiques a-t-elle été arbitrairement spoliée à des dizaines de détenus avec la bénédiction et l'unanimité des partis politiques et associations siégeant dans le dit Conseil !...

◆ Parmi la liste des détenus adoptée par le Conseil en vue de l'amnistie, et officiellement validée, se trouvent plusieurs anciens détenus déjà en liberté après avoir purgé leur peine...

◆ D'autres détenus politiques, ont été exclus de façon arbitraire de la liste, et demeurent en prison à ce jour. Il s'agit selon l'AMDH (Association Marocaine des Droits de l'homme ne siégeant pas dans le dit Conseil) des 4 étudiants progressistes détenus à la prison de Fès, des 6 détenus jugés le 31/7/84, des 16 autres jugés à Casablanca le 2/9/85, des 4 détenus jugés à Casablanca le 30/9/86 ainsi que des détenus suite aux événements du 14/12/90.

◆ Plus grave encore, la question des disparus a été reléguée au second plan: leur liste n'a pas été clairement établie, et seul le gouvernement (juge et partie) a été chargé de "clôre ce dossier"...

◆ Le dahir (décret) stipulant et organisant l'amnistie n'est toujours pas paru (du moins à notre connaissance) et les conditions juridiques d'application demeurent dans le flou, aussi bien concernant les disparus décédés ou vivants, que les conditions pratiques de l'exercice du droit à la libre circulation pour les exilés. Certains parmi eux ont d'ailleurs subi la détention et l'interrogatoire policier pendant 5 heures dès leur retour au pays dans le cadre de l'amnistie...(volonté délibérée ou "défaut d'initialisation" de l'appareil policier?)

◆ Rappelons par ailleurs qu'un projet de loi d'amnistie générale a été déposé en bonne et due forme devant le parlement par l'opposition parlementaire depuis le début de cette année. Il sera certainement vouée aux oubliettes...

POUR L'ETABLISSEMENT D'UN ETAT DE DROIT

L'ensemble de ces considérations et réalités nous dicte une conduite mesurée, lucide et vigilante. Conscient de la valeur de l'acquis positif qui a été réalisé (l'amnistie générale) grâce au combat de notre peuple et à la solidarité internationale, nous tenons un langage de vérité à notre peuple, selon la tradition de notre parti.

Notre position n'est donc ni celle du nihilisme et du refus systématique, ni celle de l'opportunisme et de l'enthousiasme béat. Nous joignons notre voix à celle des familles des disparus, des détenus politiques toujours en prison, des associations de droits fidèles à leurs principes et à l'ensemble des forces vives de notre pays pour réclamer avec force:

◆ La vérité, toute la vérité sur le sort des disparus, et à leur tête notre leader défunt Mehdi BEN BARKA,

◆ La libération de tous les détenus politiques sans exception,

◆ La garantie des droits civiques, politiques et sociaux pour tous les anciens détenus et exilés politiques,

◆ La publication du dahir (décret) garantissant de façon juridique claire l'amnistie générale.

◆ L'accomplissement pratique de tous les aspects juridiques, sociaux, administratifs et politiques de l'amnistie pour qu'elle soit réellement générale et complète. Il s'agit de rendre justice à toutes les victimes de la répression politique sans exclusive (disparus, détenus et exilés), en les rétablissant dans leurs droits de citoyens libres, dignes et respectés. Ce serait l'unique façon de reconnaître les torts irréparables qui leur ont été injustement causés ainsi qu'à leurs proches. C'est autour de ces objectifs simples, que nous sollicitons la solidarité agissante de tous nos amis démocrates à travers le monde. Nous appelons à la vigilance et à la mobilisation de toutes les forces démocratiques du pays, afin de consolider la victoire et de continuer le combat démocratique de notre peuple.

Nous savons que notre combat est encore à ses débuts quant à l'établissement de l'Etat de droit, et à l'instauration des fondements constitutionnels et politiques de la démocratie. Seule la réalisation de ces objectifs fondamentaux, et leur consolidation permanente, constituera une garantie tangible pour mettre fin au phénomène de disparition, détention et exil pour raisons politiques; les acquis dans le domaine du respect des droits de l'homme devenant alors irréversibles. Sinon, l'arbitraire et la violation des libertés fondamentales séviront de nouveau avec leur lot de détenus d'opinions, d'exilés volontaires ou non, de disparus et d'internés de façon illégale dans les centres de détention secrète.

La réalisation du changement salutaire que réclame notre pays, nécessite donc un véritable processus démocratique, qui doit et peut s'engager grâce à la mobilisation de toutes ses forces vives. Un tel processus doit être initié par des mesures politiques urgentes telles l'annulation des dernières élections, la résolution du problème constitutionnel par l'élection libre et honnête d'une assemblée constituante, et la constitution d'un véritable gouvernement d'union nationale doté d'un programme minimum. Ce programme doit répondre aux besoins immédiats des couches les plus déshéritées de notre peuple, libérer notre économie nationale et notre potentiel humain du carcan féodal-capitaliste dépendant, et sauvegarder les intérêts suprêmes de la Nation. Ceci, dans le cadre du respect scrupuleux des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des fondements constitutionnels de la démocratie.

Tout autre gouvernement, quelles qu'en soient les composantes, qui outrepasserait ces conditions démocratiques de libération, de renouveau et de progrès, ne risque t'il pas d'être un otage de plus de la politique dépendante et anti-populaire en vigueur? Le fond et l'essence de cette politique (nonobstant les formes, les façades et les acteurs) demeurent inchangés depuis le début de l'indépendance formelle. Un tel gouvernement se serait alors risqué sur la voie sans issue de la compromission, et non pas celle du compromis historique positif.

AOUT 1994 « LETTRE DU MAROC »